

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 3 juillet 2009

L'an deux mil neuf, le trois juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mademoiselle Yvette Autricque, Maire.

Etaient présents Mlle Yvette Autricque – Mmes Cécile Gréboval, Françoise Guineau, Marie-Catherine Portugal - MM. Hervé Blancard, Pierre Chavonnet, Alain Delafontaine, Christian Pillon, Igor Wilkes.

Représenté M. Bruno Blondel donne pouvoir à Mme Cécile Gréboval.

Excusée Mme Lise-Marie Lassalle.

Secrétaire de séance Mme Marie-Catherine Portugal.

Assistait également Mme Erika Péroz

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Sur demande de Monsieur Wilkes, le point concernant les locations de l'Ancienne Ecole et de la Maison du Guet doit être modifié comme suit : « Ces tarifs s'entendent électricité et chauffage compris et seront revus en 2011 ». Une précision doit également être apportée au point sur les déchets verts « un ramassage de déchets verts pourrait être envisagé tous les 15 jours en période de tonte de pelouse ». Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les rectifications.
- **Travaux réalisés et travaux programmés** : Suite à la demande de Monsieur Blondel, l'Entreprise Leroy a adressé un devis pour l'installation d'un point d'éclairage public au Pommier Malsoin. Les travaux s'élèvent à 712,54 € TTC. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de lancer les travaux et de demander une subvention auprès du Syndicat d'électrification. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à engager les travaux. Le Comité Travaux se réunira le samedi 18 juillet à 9h30 pour faire le point sur les travaux prioritaires. Mme Gréboval demande s'il est possible de planter des fleurs au Pommier Malsoin, près du panneau d'entrée.
- **Site internet de la commune** : Monsieur Pierre Chavonnet a travaillé sur le site internet de la commune www.gerberoy.fr. Ce site est accessible par cette adresse et par www.gerberoy.info. Il est proposé 10 rubriques (accueil, galerie photos, histoire, mairie, pratique, évènements, expos, commerces, liens utiles et contacts). A l'unanimité, le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur Chavonnet pour la gestion du site et la mise en ligne. La 1^{ère} année, les frais d'hébergement sont offerts par Pierre Chavonnet à la commune et les années suivantes, ils seront facturés au tarif annuel d'environ 60 €.
- **Rencontre avec « Les Plus Beaux Villages de France »** : Lors de la commission qualité de l'association qui s'est déroulée les 19 et 20 juin à Lyons la Forêt, la commune de Gerberoy a été invitée à participer, en tant qu'auditrice, à cette réunion. Ainsi, le Maire et Madame Guineau ont pu connaître les critères de qualité sur lesquels s'appuie l'association. Gerberoy sera de nouveau contrôlé dans cinq ans. Madame Guineau propose que les 5 plus beaux villages du Nord de la France s'organisent en réseau pour échanger sur les problématiques rencontrés : parking, accueil, circulation et les initiatives de chacun.
- **Retour sur les animations : Fête des Roses 2009 et Les Moments musicaux de Gerberoy** : La Fête des Roses a été une belle réussite puisqu'elle a été appréciée des Gerboréens et des visiteurs. Cécile Gréboval souhaite que la question de l'indépendance de l'association soit tranchée: Comité des Fêtes ou association indépendante. Ce point sera prochainement évoqué lors d'une réunion du Comité Tourisme.
Les Moments Musicaux de Gerberoy, pour la troisième année consécutive, ont été un véritable succès. L'association compte désormais environ 100 adhérents.
Les Jardins le Sidaner ont bénéficié d'animations culturelles organisées par le Conseil Général de l'Oise. Là encore une belle réussite.

Gerberoy passionnément organise un marché artisanal sous la halle par mois : les prochains auront lieu les dimanches 12 juillet, 9 août et 13 septembre.

La Gerboréenne a organisé les 9 et 10 mai « La Bataille de 1435 » qui a remporté un vif succès.

- **Projet de création de sentier de randonnée équestre de la CCPV** : Le Maire explique que la CCPV a le projet de créer une grande boucle de randonnée équestre de 120 kms dans laquelle serait inclus Gerberoy. Après étude du dossier, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux sentiers de randonnée équestre (8 pour et 2 abstentions) mais souhaite que le Maire prenne contact avec le Président de la CCPV afin de lui demander une participation pour l'entretien du chemin du Thaier car la commune n'est pas équipée pour ces travaux. Les cavaliers devront descendre de chevaux dans la Rue du Faubourg Saint-Jean. Ce chemin sera interdit aux véhicules motorisés (motos et quads). Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer la convention d'entretien des sentiers de randonnées.
- **Bail de Monsieur Camille Saunier** : Le Maire propose au Conseil Municipal qu'une pièce au 1^{er} étage de l'ancienne école soit mise à disposition de Monsieur Camille Saunier pour l'entrepôt de ses meubles et demande l'autorisation de modifier le bail de Monsieur Camille Saunier. Ainsi, le loyer mensuel serait baissé à 50 € au lieu de 259,16 €. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette modification de location et de tarif. De plus, des gerboréens, amateurs de jardin potager, ont sollicité la commune pour le prêt d'une parcelle de terrain. Le Maire propose que la partie du jardin côté rempart de l'ancienne école soit divisé en 2 parcelles qui pourront être louées à l'année 50 € (+10 € consommations d'eau) chacune. La municipalité se garde le droit d'annuler les locations et de profiter à nouveau des parcelles. Une convention bipartite sera rédigée en ce sens. Le Conseil Municipal accepte à la majorité cette proposition (8 pour, 1 abstention et 1 contre).
- **Fléchage du parking** : Ce point sera abordé lors de la réunion du Comité circulation et stationnement.
- **Questions diverses** :
 - Tickets piscine : Comme les années précédentes, chaque enfant de la commune âgé de 4 à 16 ans bénéficiera de 20 tickets piscine pendant les vacances estivales.
 - Demande de concerts à la Collégiale : La fondation Albert Magnard propose à la municipalité d'organiser un concert à la Collégiale en septembre 2009. Le coût de la manifestation étant de 300 €, le Conseil Municipal décide de surseoir à la réponse.
 - Prochaines séances du Conseil Municipal : Elles auront lieu les vendredis 25 septembre, 20 novembre et 22 janvier à 20h30.
 - Lecture sur herbe : Cette manifestation se déroulera le jeudi 16 juillet 2009 de 15h00 à 16h00 dans l'Allée du jeu de Tamis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h40.